

Le 29 mai 2026

Communiqué de presse

Campagne de dépistage du plomb et de l'arsenic dans la Communauté de Communes du Val d'Argent (68)

La Préfecture du Haut-Rhin, l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, l'Assurance Maladie, la MSA et la MGEN mettent en place une campagne gratuite de dépistage du plomb et de l'arsenic dans la Communauté de Communes du Val d'Argent jusqu'au 30 novembre 2026. Cette campagne s'inscrit dans une démarche de prévention et de protection de la santé des habitants du Val d'Argent.

Cette campagne s'adresse :

- aux enfants et adolescents de moins de 18 ans vivant, gardés ou scolarisés dans le Val d'Argent,
- aux femmes enceintes résidant sur le territoire.

Cela représente environ 1 600 personnes habitant ou fréquentant les communes du Val d'Argent (Sainte-Marie-aux-Mines, Sainte-Croix-aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc).

L'objectif est d'évaluer l'exposition à ces métaux présents dans certains sols de la vallée afin de pouvoir accompagner, si nécessaire, les personnes concernées et réduire les risques pour leur santé

Pourquoi cette campagne ?

Dans certaines zones du Val d'Argent, les sols peuvent contenir du plomb et de l'arsenic en raison d'anciennes activités minières qui ont marqué l'histoire de la vallée pendant plusieurs siècles (du VII^{ème} siècle jusqu'en 1940). Au fil du temps, des déplacements de terrains et des remblais ont contribué à disperser ces métaux dans certains secteurs. Tous les secteurs ne sont pas concernés de la même manière, mais les connaissances actuelles ne permettent pas encore d'identifier précisément toutes les zones où les concentrations peuvent être plus élevées.

Cette campagne de dépistage permet :

- de vérifier si certaines personnes ont été exposées,
- de proposer un accompagnement médical si besoin,
- et de mieux prévenir les risques, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes, qui sont plus sensibles à ces substances.

Des campagnes similaires ont d'ailleurs déjà été organisées ou sont en cours dans les Ardennes et en Meurthe-et-Moselle.

Comment se déroulera la campagne de dépistage ?

Les familles concernées recevront directement à leur domicile un courrier de leur caisse d'assurance maladie. Ce courrier contiendra des bons, qui permettront de bénéficier gratuitement d'un dépistage du plomb (prise de

Contacts presse :

ARS du Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr

sang) et d'un dépistage de l'arsenic (analyse d'urine), soit en laboratoire, soit à domicile, pour le prélèvement de sang uniquement, avec l'intervention d'un(e) infirmier(ère).

Les femmes enceintes et les parents d'enfants qui n'auraient pas reçu ces bons – notamment en cas de grossesse déclarée récemment ou d'emménagement récent – sont invités à contacter un professionnel de santé (médecin traitant, pédiatre, gynécologue ou sage-femme) pour envisager un dépistage. Les professionnels de santé du territoire sont informés et sensibilisés par l'ARS du Grand Est et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin pour faciliter cette démarche.

Des affiches informatives seront installées dans la Communauté de Communes, notamment dans les pharmacies et les écoles, pour encourager la participation et rappeler l'importance du dépistage.

En cas de résultat nécessitant un suivi

Si les résultats du dépistage montrent une exposition plus élevée que les valeurs biologiques de référence, l'ARS mènera une enquête sanitaire environnementale (échanges avec la famille, visite au domicile et des lieux fréquentés) pour d'identifier les sources possibles d'exposition au plomb ou à l'arsenic, et pour proposer des conseils simples afin de limiter les contacts avec ces substances. Un suivi médical pourra également être mis en place pour accompagner l'enfant ou la femme enceinte si nécessaire.

Quelques repères utiles

Le plomb

Une exposition importante et répétée au plomb peut avoir des conséquences sur la santé, notamment chez les jeunes enfants et les femmes enceintes. Lorsque le taux de plomb dans le sang atteint ou dépasse le seuil réglementaire de 50 µg/litre, un diagnostic de saturnisme est établi. C'est pourquoi un dépistage précoce permet de mettre en place rapidement des mesures de prévention et un suivi adapté si nécessaire.

L'arsenic

L'arsenic est un élément naturellement présent dans certains sols. Une exposition prolongée à des quantités importantes peut avoir des effets sur la santé. Le dépistage permet de vérifier qu'il n'existe pas d'exposition excessive.

Pour plus de détail sur la pathologie et la prévention des expositions, et pour en savoir plus : [Plomb et saturnisme / Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)

Une foire aux questions existe également sur le dépistage, accessible via ce QR code :



Contacts presse :

ARS du Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture du Haut-Rhin : pref-communication@haut-rhin.gouv.fr